# JOURNAL RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT N°23 SEPTEMBRE 2022





## **ABRACADA ... RAM**



### Rubrique:

- Edito
- On fait côa? Pot de départ
- Le coût de la garde
- Agenda des nounous 2023
- Nouveauté: "Mon Pajemploi au quotidien

La rédaction de ce journal a une saveur particulière puisque ce sera mon dernier. En effet, je vais partir, en octobre, pour de nouvelles aventures professionnelles.

En attendant, je vous invite le samedi 1er octobre à 11h00 au Relais Petite Enfance à Prémilhat pour vous dire au revoir mais également pour vous remettre un magnifique livre créé et édité rien que pour les assistants maternels de l'Allier par les animatrices du Réseau RPE03 en partenariat avec la Caf, la MSA, la PMI, les collectivités et les centres sociaux.

Pour vous tenir informés des dernières manifestations, n'hésitez à consulter le site Internet https://saintmartinien.centressociaux.fr/

et/ ou la page Facebook du Centre social https://www.facebook.com/Centre-Social-de-Saint-Martinien-107016511103776

RELAIS PETITE ENFANCE
Itinérant

2 Chemin Saint Pierre 03410 PREMILHAT 04 70 06 09 66 ram.premilhat@orange.fr













## Le coût de la garde

#### Au 1er septembre 2022,

Salaire horaire brut minimum = 3,17 € Salaire horaire net minimum = 2,48 €

Si l'assistant maternel est titulaire du titre professionnel Assistant Maternel - Garde d'Enfant, le salaire horaire est majoré de 4%, soit un horaire brut minimum de 3,30 €

#### Au 1er août 2022,

**Le montant de l'indemnité d'entretien** est de 3,55 € par enfant pour une journée de 9 heures d'accueil.

Pour rappel, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 90 % du minimum garanti. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2,65 €.

Nombre d'heures d'accueil par jour	Montant de l'indemnité d'entretien minimum	Nombre d'heures d'accueil par jour	Montant de l'indemnité d'entretien minimum
moins de 6h44 par jour	2,65€	9h15 par jour	3,65 €
6h45 par jour	2.66 €	9h30 par jour	3.75 €
7h00 par jour	2.76 €	9h45 par jour	3,85 €
7h15 par jour	2.86 €	10h00 par jour	3,94 €
7h30 par jour	2.96 €	10h15 par jour	4.04 €
7h45 par jour	3.06 €	10h30 par jour	4,14 €
8h00 par jour	3.16 €	10h45 par jour	4,24 €
8h15 par jour	3.25 €	11h00 par jour	4.34 €
8h30 par jour	3.35 €		
8h45 par jour	3.45 €	Source : https://www.service- public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle	
9h00 par jour	3.55 €		

Si vous demandez à votre salarié d'utiliser son véhicule pour transporter votre enfant, vous devez l'indemniser pour les frais supplémentaires engagés.

Lorsque plusieurs employeurs sont demandeurs de déplacements, l'indemnité due par chacun d'entre eux est déterminée au prorata du nombre d'enfants transportés. Le nombre d'enfants transportés s'entend des enfants présents dans le véhicule, y compris des enfants de votre assistant maternel si le déplacement est effectué pour répondre à leurs besoins. Chaque employeur est alors redevable, envers l'assistant maternel, de la quotepart de l'indemnité calculée pour son enfant.

L'indemnisation kilométrique ne peut être inférieure au barème de l'administration (indemnité kilométrique de la fonction publique) et supérieure au barème fiscal.

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile

Type de véhicule	5 CV et moins	6 CV et 7 CV	8 CV et plus
Jusqu'à 2 000 km	0,32 €	0,41 €	0,45 €
De 2 001 à 10 000 km	0,40 €	0,51 €	0,55 €
Plus de 10 000 km	0.23 €	0,30 €	0,32 €

#### Au 1er juillet 2022,

Le Gouvernement a procédé à une revalorisation des prestations sociales applicables au 1er juillet 2022 avec effet rétroactif pour faire face à l'inflation.

Ainsi, les plafonds de ressources pris en compte pour le versement de la prestation du Complément de Libre de Choix du Mode de Garde sont revalorisés à hauteur de 4%. Aucune démarche n'est à effectuer. Les parents employeurs concernés recevront prochainement ou ont reçu la régularisation de leur CMG sur leur compte bancaire pour le mois de juillet. Les informations seront actualisées sur leur compte en ligne, rubrique "Mon CMG". La revalorisation sera automatiquement appliquée aux déclarations de la période du mois d'août.





## "Agenda des nounous 2023"

Comme les années précédentes, "Abracada ... Ram" vous propose une commande groupée de l'"agenda des nounous pour en diminuer le coût individuel.

C'est un outil agréable et pratique pour tenir les plannings de présence de chaque enfant.

Je vous propose la version 6 enfants.

A l'heure actuelle, le tarif pour l'agenda des nounous 2023 n'est pas encore connu.

Si vous souhaitez le commander, contacter "Abracada ... Ram" au 04 70 06 09 66 (laisser un message) ou ram.premilhat@orange.fr avant le 27/09/2022

## Nouveauté: "Mon Pajemploi au quotidien"

L'application qui accompagne les parents employeurs et leur assistant maternel au quotidien. L'application est compatible avec iOS et Android.

Prochainement, l'application "Mon Pajemploi au quotidien" va être proposée aux parents employeurs de la région Auvergne Rhône Alpes. Il s'agit d'une application optionnelle et complémentaire à Pajemploi qui a pour objectif de faciliter les démarches parents employeurs et assistants maternels.

#### Qui est concerné?

Les parents employeurs d'un assistant maternel
Avoir un contrat de travail en CDI depuis le 1er juin 2022
Avoir un planning régulier
Avoir un contrat de travail basé sur la Convention Collective

#### Pour quoi faire?

